

## La réalité financière des bibliothèques municipales des villes moyennes de France : quelles marges de négociation ?

### The Financial Reality of Public Libraries in Medium-sized French Cities: Is There Room to Manoeuvre?

### La realidad financiera de las bibliotecas municipales en las ciudades medianas de Francia: ¿cuáles son los límites de la negociación?

Latifa Limam

Volume 51, numéro 3, juillet–septembre 2005

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1029497ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1029497ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

#### Éditeur(s)

Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)

#### ISSN

0315-2340 (imprimé)

2291-8949 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

#### Citer cet article

Limam, L. (2005). La réalité financière des bibliothèques municipales des villes moyennes de France : quelles marges de négociation ? *Documentation et bibliothèques*, 51(3), 185–191. <https://doi.org/10.7202/1029497ar>

#### Résumé de l'article

L'existence d'une bibliothèque municipale aussi bien que les conditions de son fonctionnement dépendent de la municipalité. De ce fait, la perception des élus et l'intérêt qu'ils portent à la bibliothèque peuvent être déterminants pour sa survie et son évolution. Cependant, la place qu'elle occupe et qui peut trouver sa traduction dans ses réalités budgétaires ne peut dépendre seulement de l'orientation politique ou de l'unique volonté des élus. Les acteurs et les facteurs intervenant dans l'orientation des choix politiques concernant la bibliothèque sont divers et multiples.

# La réalité financière des bibliothèques municipales des villes moyennes de France : quelles marges de négociation ?

LATIFA LIMAM

Ecole nationale supérieure des sciences de l'information  
et des bibliothèques (ENSSIB), Lyon, France  
liman@enssib.fr

## RÉSUMÉ | ABSTRACTS | RESUMEN

*Existence d'une bibliothèque municipale aussi bien que les conditions de son fonctionnement dépendent de la municipalité\*. De ce fait, la perception des élus et l'intérêt qu'ils portent à la bibliothèque peuvent être déterminants pour sa survie et son évolution. Cependant, la place qu'elle occupe et qui peut trouver sa traduction dans ses réalités budgétaires ne peut dépendre seulement de l'orientation politique ou de l'unique volonté des élus. Les acteurs et les facteurs intervenant dans l'orientation des choix politiques concernant la bibliothèque sont divers et multiples.*

### *The Financial Reality of Public Libraries in Medium-sized French Cities: Is There Room to Manœuvre?*

*The existence of a public library, as well as the conditions that govern it depend on the city\*. Consequently, the perception of elected officials and their interest in the library are critical for its survival and development. However, the relative importance of the library and the financial resources allotted cannot solely depend on a political orientation or the will of elected officials. The stakeholders and political choices that have an impact on libraries are diverse and numerous.*

### *La realidad financiera de las bibliotecas municipales en las ciudades medianas de Francia: ¿cuáles son los límites de la negociación?*

*La existencia de una biblioteca municipal así como las condiciones de su funcionamiento dependen de la municipalidad.\* De esta manera, la percepción de las personas electas y el interés que traen a la biblioteca pueden determinar la sobrevivencia y evolución de las mismas. Sin embargo, el lugar que ocupe la percepción y la posibilidad de que se traduzca en realidad presupuestaria no deben depender solamente de la orientación política o de la voluntad de las personas electas. Los actores y los factores que intervienen en la orientación de las opciones políticas relacionadas a la biblioteca son diversos y múltiples.*

\* Anne Marie Bertrand. *Les bibliothèques municipales: acteurs et enjeux*, 1994, p. 52.

DE NOMBREUX AUTEURS L'ATTESTENT : le secteur culturel est souvent le premier sacrifié, dans les municipalités, au nom des contraintes budgétaires. Il apparaît dès lors intéressant de faire l'inventaire des raisons qui amènent les élus à remplir ou non leurs engagements vis-à-vis de la lecture publique. Comment s'effectue la négociation budgétaire entre professionnels et élus ? Quels sont les éléments mis en avant par les uns et les autres ? Que reflètent-ils ?

Les bibliothèques municipales des villes moyennes (BMVM<sup>1</sup>) sont un bon terrain d'étude, car elles offrent un échantillon large et riche. C'est aussi un terrain peu défriché, la recherche se tournant ordinairement vers les bibliothèques de grandes villes. Nous avons pris en compte l'évolution des budgets de toutes les BMVM, en France, sur une période de 10 ans, estimée suffisamment longue pour cette étude. Le choix s'est porté sur la période 1990-2000 en raison des élections municipales de 1995. Les changements politiques intervenus à mi-période permettaient d'étudier le rapport entre couleur politique, alternance et financement des bibliothèques.

Nous avons également lancé une enquête couvrant l'ensemble des BMVM. Sur les 352 bibliothèques sollicitées, nous avons reçu 163 réponses dont 145 exploitables. Enfin, nous avons complété l'étude par 30 entretiens auprès des élus, des directeurs des affaires culturelles et des directeurs des bibliothèques. Afin de garder l'anonymat de nos interlocuteurs, ces derniers seront représentés dans cet article par des codes (V69, A61).

## LES BUDGETS : ÉVOLUTION ET RÉALITÉS

La bibliothèque représente souvent le plus important poste budgétaire culturel de la ville. Les enquêtes ont révélé que l'effort financier municipal envers elle est important. Son budget, dans la majorité des cas étudiés, représente entre 9 et 26 % du budget culturel de la ville. Cependant, cette part du budget

1. Selon la définition de la Direction du livre et de la lecture (DLL) et de l'Association des maires des villes moyennes, une ville moyenne comprend entre 20 000 et 100 000 habitants.

FIGURE 1 :

Évolution du budget de fonctionnement des BMVM de 1990 à 2000

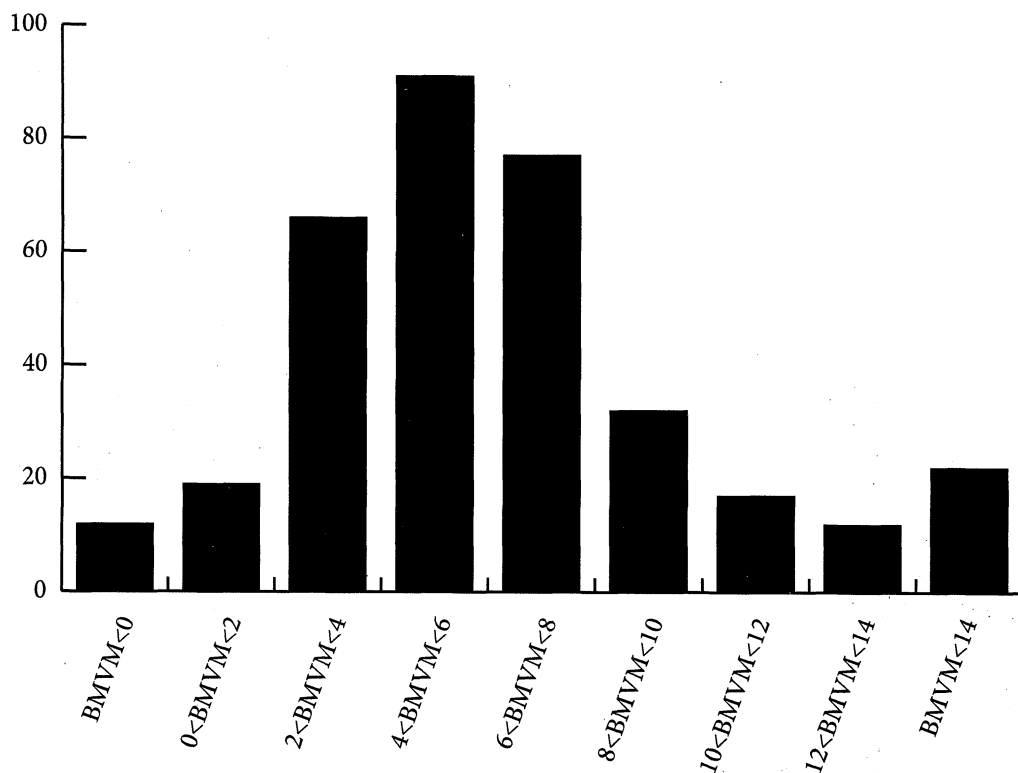
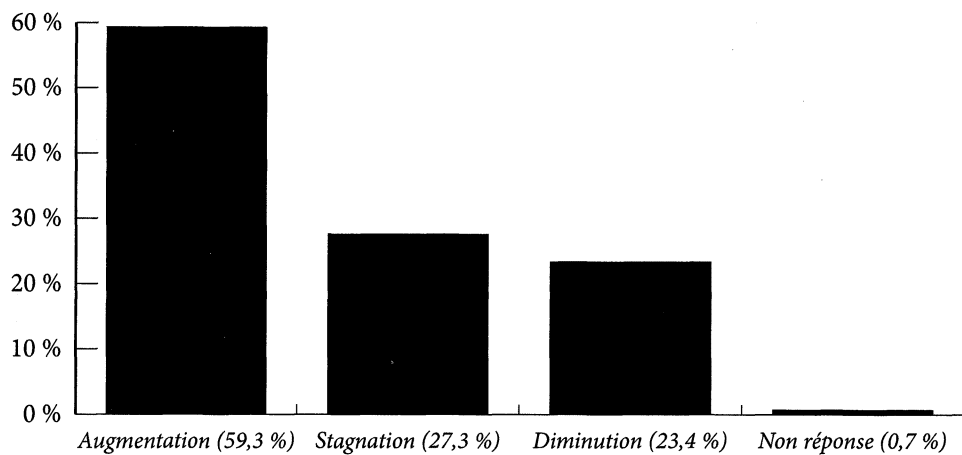


FIGURE 2 :

Évolution du budget de fonctionnement des BMVM durant cette décennie



Du fait des réponses multiples, la somme des pourcentages dépasse 100 %. De nombreuses bibliothèques ont en effet connu, selon les années, aussi bien des augmentations que des stagnations\* ou diminutions au cours de cette décennie.

\* Toute stagnation budgétaire, l'évolution technologique durant la période et l'évolution des supports d'information étant considérées, représente un manque qui peut être apparenté à une diminution budgétaire

des affaires culturelles peut représenter pour les bibliothèques presque tout ou rien, dépendant de l'importance du budget alloué au secteur culturel et des besoins réels des bibliothèques.

Selon les chiffres de la Direction du livre et de la lecture (DLL), une majorité de bibliothèques a connu une augmentation budgétaire, durant la période considérée, s'établissant entre 2 et 8 % (voir figure 1). Nous ne pouvons pas cependant en conclure que les bibliothèques connaissent une situation florissante. Pour

pouvoir interpréter ces chiffres, il faudrait prendre en considération l'évolution du marché de l'information, autrement dit l'évolution de l'offre et des prix.

Lorsqu'on interroge les bibliothèques sur l'évolution décennale de leur budget, on obtient cependant les résultats présentés dans la figure 2<sup>2</sup>.

2. Certains bibliothécaires ont été incapables d'effectuer une évaluation pour la durée de 10 ans. Par conséquent, leur évaluation s'est limitée aux deux ou trois dernières années.

L'étude du budget de chaque bibliothèque nous permet de constater que nombre d'entre elles n'ont pas connu de stabilité budgétaire. Elles ont pu connaître aussi bien une augmentation qu'une stagnation ou une diminution, d'un exercice budgétaire à l'autre, au cours de la décennie. Ce qui explique un sentiment de mécontentement dans de nombreux cas, alors même que la bibliothèque représente souvent le premier budget culturel de la ville et que l'effort financier de la municipalité pour cette dernière est important. En effet, l'instabilité budgétaire et, par conséquent, l'incertitude sur les moyens grève toute initiative réelle de développement. Ajoutons à cela l'inadéquation entre les budgets d'investissement et de fonctionnement avec, par exemple, le cas de ces tutelles engageant des moyens importants pour la construction de médiathèques sans les crédits de fonctionnement nécessaires.

*« La bibliothèque actuelle est un projet architectural plus qu'un projet de bibliothèque [...]. C'est la misère des choses de voir la politique de la lecture publique par le prisme, uniquement, des équipements culturels. » (A92) « La bibliothèque est un établissement de prestige, on n'entretient que les apparences... » (R42)*

À ce titre, une question s'impose : Quels sont les facteurs et les logiques qui interviennent dans la détermination du budget d'une bibliothèque ?

## LES LOGIQUES DÉTERMINANT L'ÉVOLUTION DU BUDGET DES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES

Dans un contexte municipal, les facteurs et les logiques qui influent sur la détermination des budgets de bibliothèques expriment souvent un jeu de négociation et d'argumentation d'ordre politique. Ce qui explique que les bibliothécaires cherchent à mettre en avant des arguments susceptibles de convaincre les élus et de les amener à porter intérêt à la bibliothèque. Ainsi, certains indicateurs d'évaluation de la performance sont laissés de côté en faveur d'autres qui parlent plus aux politiques. Les données qui apparaissent dans les rapports annuels rédigés à l'attention des élus se limitent souvent au nombre d'usagers et au taux de fréquentation. La bibliothèque est présentée comme un important service de proximité dont le rôle, dans la vie culturelle et sociale locale, est reconnu et qui attire un public relativement important et hétérogène d'un point de vue socioprofessionnel. Les mairies sont sensibles à cette diversité du public et à cette capacité d'accueil dont bénéficie la bibliothèque par rapport à d'autres établissements culturels locaux. Elles sont obligées de tenir compte de ces acquis et ne peuvent pas, par conséquent, négliger de tels établissements. L'évaluation se réduit ainsi à un aspect quantitatif et à

un objectif de légitimation. *« La bibliothèque est l'établissement culturel le plus fréquenté. » « Il n'y a pas beaucoup de secteurs qui touchent autant de publics. [...] les élus sont très sensibles à ce genre de considération. » « Ils se rendent compte que c'est un lieu de rencontre sur la ville, que c'est un lieu dont la justification d'existence est tout à fait avérée. » (A92, A61, V94)*

Les élus sont, en effet, attentifs aux demandes des citoyens contribuables et électeurs. L'influence de ces derniers, usagers réels et potentiels des bibliothèques, reste déterminante dans certains choix municipaux. Citons le cas de la ville A92 où la protestation des citoyens, face à la fermeture de la bibliothèque le lundi, a conduit à une décision municipale, décrite par notre interlocuteur directeur de bibliothèque comme brutale, en faveur de son ouverture ce jour-là. Les élus expliquent cela par la démocratie locale et les responsables des bibliothèques, par une sensibilité excessive aux demandes des usagers électeurs. Ajoutons le cas de la ville V94 où l'attention de la mairie s'est orientée vers d'autres priorités, loin de la culture et de la bibliothèque. L'élu explique cette décision ainsi : *« Cette année n'est pas l'année de la culture, mais c'est plutôt celle de la propreté de la ville, parce que c'était un thème vraiment réclamé. [...] Durant la campagne on n'a pas entendu de citoyens qui se plaignaient de l'offre culturelle... »*

La demande des usagers ne constitue pas le seul facteur déterminant le budget municipal accordé à une bibliothèque. Bien d'autres éléments entrent en jeu, comme l'intérêt personnel que portent les élus à la lecture publique. La bibliothèque municipale (BM) est aussi gérée en fonction des orientations et selon la perception des édiles qui se succèdent.

*« Notre chance, c'est d'avoir un maire convaincu; il a la passion pour la lecture et il s'efforce de la faire partager. » (V94) « L'élu à la culture a changé. La lecture publique n'est pas sa passion. Il n'est jamais présent. » (B34) « J'ai rencontré une collègue de la ville "X" qui me disait qu'avant, avec l'ancien maire, il y avait beaucoup d'argent. Mais maintenant ils n'ont plus rien en [budget de] fonctionnement, parce que le maire est footballeur avec une équipe en 1<sup>re</sup> division et il met tout l'argent pour cette division. Il n'y a pas de loi sur les bibliothèques, on en revient toujours là. » (A61)*

Pour remédier à cet état de fait, nos interlocuteurs bibliothécaires trouveraient fondamental qu'une loi fixant des obligations minimales envers les BM soit adoptée. *« Il faudrait avoir une loi pour les bibliothèques, sinon c'est anarchique, c'est au bon vouloir de l'élu. » (A61) « Les élus sont des monarques. Ils peuvent décider, faire et défaire tout ce qu'ils veulent, il n'y a*

*aucun contre-pouvoir, c'est extraordinaire que dans une république assez ancienne, maintenant, on ait réinstallé des pouvoirs absolus. Ça c'est un débat.* » (A92)

Au cours de la période étudiée, certaines mairies ont décidé d'investir plus pour la culture et notamment pour les bibliothèques. Elles ont permis la concrétisation de certains projets et ont entrepris le développement de certains services. *A contrario*, dans d'autres municipalités, les crédits accordés ont connu une baisse ou une stagnation. On note, dans certains cas, le non-remplacement des agents et l'embauche de personnel temporaire et non qualifié. La lecture publique n'a pas de couleur politique particulière. Nous avons tout autant constaté le cas d'une continuité des choix et des décisions politiques concernant les bibliothèques par-delà le changement politique que l'inverse, des changements concernant la culture et principalement la bibliothèque, malgré le maintien de l'appartenance partisane.

Si de nombreux élus ont compris l'enjeu de la lecture publique, plus nombreux encore sont ceux qui n'en sont pas convaincus. Cela peut tenir à un défaut d'information ou à d'autres facteurs majeurs qui sont étroitement liés à l'environnement de la ville. Leurs choix restent cependant tributaires en tout premier lieu de la situation économique de la ville.

Les réticences ou le refus que manifestent les responsables politiques pour certains projets ou propositions des bibliothécaires trouvent principalement leur explication dans la lourdeur des coûts d'investissement et de fonctionnement des projets proposés, face à la faiblesse des ressources financières dont disposent les mairies, et leur incapacité à y remédier. L'accélération de la paupérisation et du chômage, aussi bien que l'endettement et la dégradation des recettes, vu l'inexistence ou la disparition brutale des sources de financement (les entreprises), ont orienté les choix municipaux vers d'autres priorités, telles que la construction d'un centre social, et vers d'autres secteurs dont la rentabilité économique est rapide, dans le but clair de redresser la situation économique de la ville.

Le secteur culturel et en particulier les bibliothèques n'ont jamais représenté une source d'entrées financières considérables. Son utilité et sa rentabilité restent plutôt d'ordre social. Dès lors, il ne peut pas constituer un secteur dans lequel les mairies investissent quand elles se retrouvent dans une période de restriction budgétaire. Néanmoins, la priorité accordée à d'autres secteurs ne peut pas être interprétée, affirment certains élus, comme un désintérêt pour la culture. Ajoutons que, dans certains cas, des situations encore plus dégradées affectant d'autres établissements culturels de la ville ne mettent pas la bibliothèque en premier dans l'ordre de priorité des élus. Dans certains cas la restauration d'autres équipe-

ments culturels a empêché ou retardé l'élaboration et le développement de plusieurs projets concernant la bibliothèque. Réciproquement, l'absence d'autres équipements culturels dans la ville a encouragé, dans d'autres cas, les responsables politiques à investir davantage dans la bibliothèque.

Par ailleurs, la bibliothèque est reconnue par les élus comme un lieu à vocations multiples, un lieu d'information aussi bien pour le chômeur que pour le chercheur, un lieu d'éducation et de soutien scolaire, un lieu de sociabilité, un lieu permettant la lutte contre la délinquance, etc. Ces vocations multiples attribuées à la bibliothèque lui permettent de s'insérer et de trouver sa place dans maints programmes municipaux. Dès lors, même si les élus n'ont pas de projets de développement de la lecture publique pour elle-même, elle demeure prise en considération. Certaines villes étant des pôles d'enseignement supérieur, elles comptent de nombreux étudiants. D'autres villes ont une population importante de lycéens et d'élèves qui atteint parfois le tiers des citoyens de la commune. Dans ces cas, l'existence d'une bibliothèque est une exigence, car certains programmes socio-éducatifs de la Ville reposent essentiellement sur sa participation. La bibliothèque détermine même la nature de l'offre :

*« Nous sommes une ville universitaire, d'environ 12 000 étudiants, une bibliothèque est donc incontournable. »* (A74) *« Les étudiants et lycéens résidant dans notre ville ont été des facteurs déterminants dans les horaires d'ouverture aussi bien que pour le type d'ouvrages achetés par la bibliothèque [...]. L'importance de cette population [élèves et étudiants] va conduire à privilégier les interventions culturelles en milieu scolaire. »* (A92)

Certains autres facteurs influencent la place qu'occupe la bibliothèque dans la politique municipale et, par conséquent, la part budgétaire qui peut lui être attribuée. Il s'agit de l'image de la ville, du rôle de certains directeurs et de l'intervention de l'État.

## L'IMAGE DE LA VILLE ET LE BENCHMARKING

Les élus cherchent continuellement à se situer par rapport à d'autres villes semblables et à atteindre la moyenne nationale. La comparaison et la concurrence ont ainsi motivé de nombreux élus à s'intéresser et à investir dans le domaine de la lecture publique et, en particulier, dans les projets de construction permettant d'afficher une image culturelle rayonnante de leur ville. Quand on construit un bâtiment et qu'on en parle, nous écrit un de nos « enquêtés », inévitablement, dans les années suivantes, les communes des alentours commencent à se sensibiliser à la chose et mettent alors sur pied de nouveaux établissements. Certains

élus n'ont pas hésité à déclarer que leur classement national au titre du nombre d'inscrits et du nombre d'emprunts sont des indicateurs leur permettant de mettre ou non leur bibliothèque de l'avant.

*« Vous faites une analyse de la situation dans laquelle vous vous trouvez par rapport aux moyennes nationales [...] le taux de pénétration de la bibliothèque est de n % alors que la moyenne nationale est de x %. Il nous faut donc atteindre cette moyenne. [...] Il peut arriver que vous vous retrouviez dans une situation où, réellement, vous constatez un retard manifeste [...] tout ça fait que vous pouvez très bien dire: voilà, telle activité (bibliothèque) est donc prioritaire et, dans un premier temps, je vais la mettre en avant. [...] Mais cette décision n'implique pas que la lecture soit devenue l'objectif prioritaire de la politique de la Ville. » (A61)*

En outre, certaines mairies ont trouvé dans le secteur culturel une solution pour pallier une mauvaise image de la ville. C'est ainsi qu'elles ont investi dans la construction d'équipements culturels jusqu'alors inexistantes, parfois au bénéfice des bibliothèques.

*« L'engagement du maire était d'en finir avec la mauvaise image de la ville en faisant une politique culturelle qui passe certainement par la bibliothèque. De toute façon, c'est comme ça qu'il l'analyse. » (V69)*

En revanche, certains responsables de bibliothèque évoquent l'attitude des élus qui trouvent que l'amélioration de l'image de la ville passe par des services et des actions de prestige (Tour de France, festival, etc.) auquel la bibliothèque ne correspond pas. Dès lors, ils ne s'y intéressent pas autant.

*« La bibliothèque n'est pas un service de prestige pour la mairie [...] on investit plus dans le théâtre ou autre car c'est plus prestigieux. La bibliothèque répond surtout à un besoin quotidien. On touche presque toutes les catégories sociales, mais il n'y a pas d'image de spectacle. » (V94)*

## LE RÔLE DE CERTAINS DIRECTEURS DE BIBLIOTHÈQUE

La perception et la considération de la lecture publique au sein des communes se révèlent dépendantes du rôle que peuvent jouer les différents membres de l'équipe d'une bibliothèque et en particulier leur directeur, intermédiaire avec la tutelle. Ce rôle remarquable du directeur, pesant sans conteste sur l'amélioration ou la dégradation de la place que peut occuper la bibliothèque au sein des politiques municipales, se traduit principalement par sa capacité

d'attirer l'attention des élus sur son établissement. Pour bénéficier d'un positionnement favorable, des démonstrations de beaucoup de rationalité, de compétence, d'esprit innovation et de forte personnalité aussi bien qu'une bonne entente avec les responsables politiques sont nécessaires. Le directeur culturel de la ville A92 nous affirme que l'engagement pour la lecture publique au sein de la ville n'est pas le résultat d'une réflexion politique, mais le résultat du travail et de la personnalité. Il est le fruit des compétences d'un directeur et de son équipe.

*« Ce n'est pas par hasard que la Ville donne tous les moyens que le directeur sollicite sans se poser de questions. [...] Ce qui fait réellement changer et avancer les choses, ce sont les projets, l'intelligence et la compétence du directeur. Il faut avoir quelqu'un qui sait faire passer le message auprès des élus. C'est une question d'art et de manière. » (A92)*

De son côté, l'élu de la ville P86 confirme qu'avoir un directeur compétent et innovateur permet d'attirer l'attention des élus sur son secteur d'activité et aide l'équipe municipale à percevoir des choses qu'elle ne peut pas repérer spontanément. La présence ou l'absence de telle personne qualifiée explique le progrès réalisé dans un domaine et pas dans un autre.

Ainsi, comme le fait remarquer l'élu de la ville A61, les compétences professionnelles demeurent, à elles seules, insuffisantes. Des forces de persuasion, d'argumentation, d'explication, de communication doivent se rajouter aux qualifications des responsables des bibliothèques. C'est pourquoi, Bertrand Calenge (1996) confirme que pour la survie d'une bibliothèque, il vaut mieux investir dans les arguments susceptibles de convaincre les élus et ne pas espérer faire vivre une vraie bibliothèque en dehors de ce cadre et de ce soutien.

Les bibliothécaires eux-mêmes confirment l'importance du rôle qu'ils peuvent avoir dans la décision municipale. La discussion et l'argumentation constituent leur moyen de « lutte ».

*« Il faut discuter, il faut argumenter. Des refus, j'en ai rencontrés. Ce n'est pas toujours facile. Il faut avoir des arguments convaincants. » « ... si on fait un travail suffisant de conviction, après ça suit, en général. » (P86, R42)*

*« Les propositions rejetées sont celles que je n'ai pas su rendre incontournables... Pendant trois ans, je me suis vraiment heurtée au refus pour le renouvellement du parc de microfilms, parce que la Ville préférerait investir dans la numérisation. Et l'année dernière, ça s'est débloquent à force de revenir à la charge et à force d'argumenter et d'avoir des points de raison. » (V59)*

Leur communication avec les usagers et la transmission des réclamations aux élus ont permis d'influencer le débat. Par conséquent, cela a permis de contrecarrer l'autocratie des élus. En effet, les professionnels sont en réelle mesure d'influencer certaines décisions. La résistance qu'ils manifestent contre certaines a parfois amené les élus à modifier leurs choix. Au moment de l'ouverture de sa médiathèque, l'élu de la ville P86 a réclamé un horaire maximal le soir et le week-end afin de lutter contre la délinquance. La négociation a duré des mois. Les employés étaient très réticents, surtout qu'il n'était pas question d'augmenter l'effectif. La médiathèque a ouvert ses portes avec un personnel en grève. Cependant, cela n'a pas duré longtemps. L'élu a cédé sur l'ouverture le dimanche.

## L'INTERVENTION DE L'ÉTAT ET L'OBTENTION D'AIDE EXTÉRIEURE

Les rapports de l'État, c'est-à-dire de l'inspection générale ou de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC), ont pu sensibiliser les mairies quant au retard dont souffrent leurs bibliothèques. Cependant, l'État n'a de poids qu'à travers ses subventions. En effet, l'aide de l'État et des collectivités territoriales sont d'une importance cruciale. De nombreux projets restent en attente et ne peuvent être réalisés sans subventions. Ces dernières constituent aussi des prévisions de recettes, incitant les décideurs politiques à maintenir leur engagement envers la lecture publique. Il est politiquement important, comme l'affirment les responsables des bibliothèques, de savoir que leurs établissements ne sont pas uniquement un centre de coût, mais aussi un centre de profit.

*« Certaines demandes ont été refusées faute de moyens de la mairie et de l'incertitude d'obtenir des subventions... » (R42)*

*« S'il n'y avait pas le projet de la bibliothèque municipale des villes moyennes (BMVM), et bien évidemment toutes les subventions reçues de l'État, de la communauté européenne, je ne suis pas sûr qu'aujourd'hui on aurait encore une vision bien claire concernant la construction de la bibliothèque. » (T10)*

Cependant, pour pouvoir bénéficier de l'aide de l'État, la bibliothèque doit répondre à un certain nombre de critères de recevabilité des demandes qui portent sur l'effort propre des collectivités (personnel qualifié, budget annuel d'acquisition de livres et de revues, heures d'ouverture, coût minimum des travaux d'aménagement ou de construction). Ces critères sont jugés très sévères par la majorité des interviewés. L'attribution des subventions est décidée en fonction des dépenses déjà engagées par la mairie

pour sa bibliothèque. Dès lors, « dans le cas où la ville n'a pas beaucoup de moyens, elle ne peut pas espérer grand-chose ». Les seuils prédéfinis par l'État obligent certaines mairies à dépenser plus pour pouvoir atteindre ce seuil. C'est pourquoi elles ne voient pas l'utilité d'une aide qui exige des dépenses supplémentaires qu'elles ne peuvent assumer.

Par contre, la situation géographique de la ville ne semble pas constituer un facteur déterminant dans les choix des élus quant à leur politique culturelle et, notamment, pour le développement de leur bibliothèque, en particulier pour les villes avoisinant de grandes agglomérations. Les élus réfléchissent dans l'optique d'établir une offre locale cohérente.

*« Il est important d'innover et d'inventer des démarches qui font que nos citoyens peuvent profiter culturellement de leur ville [...] on veut que notre ville soit une vraie ville qui ait une âme et non plus une ville de banlieue. » (M93)*

*« Notre emplacement à côté d'une grande ville a peu d'influence sur nos décisions ou nos choix et orientations culturels. » « [...] les gens préfèrent avoir tout dans la ville sans avoir à se déplacer. » (V94, A92)*

## CONCLUSION

La croissance constatée à partir des données de la DLL ne nous permet pas de conclure que les budgets attribués étaient suffisants par rapport aux besoins réels des bibliothèques. L'évolution budgétaire demeure caractérisée par son instabilité durant la période étudiée (1990-2000) et par le déséquilibre entre les budgets de fonctionnement et d'investissement.

Par ailleurs, la place qu'occupe la bibliothèque dans une politique municipale, et par conséquent son budget, varie d'une ville à l'autre. Elle est liée à la perception personnelle que les décideurs locaux ont de la lecture publique. Cependant, la position de la bibliothèque au sein de la politique municipale et, parallèlement, l'évolution de ses crédits ne peuvent dépendre seulement de l'orientation politique ou de l'unique volonté des élus. Les décisions et les choix de ces derniers sont tributaires de plusieurs réalités locales : réalités économiques ou encore caractéristiques démographiques et sociales de la commune. La bibliothèque est une institution qui ne peut se tenir à l'écart de la conjoncture budgétaire des administrations de tutelles, des conditions démographiques et sociales de la population à desservir, des spécificités des équipements et des établissements scolaires et culturels existants dans les environs, de l'évolution

technique et technologique dans le domaine des sciences de l'information et de la communication.

De plus, l'intervention de l'État ou encore la concurrence entre les villes voisines semblent déterminantes. Ajoutons à cela la sensibilité des élus envers la demande des usagers électeurs et la compétence des directeurs en place. Le rôle joué par les professionnels, pour informer et convaincre les élus à force d'arguments, se révèle d'une importance fondamentale. La capacité d'influencer et d'orienter certaines décisions politiques est réelle.

Les acteurs et les facteurs intervenant dans l'orientation des choix politiques concernant la bibliothèque sont donc divers et multiples. Il revient aux professionnels de les recenser et les exploiter, tout en se basant aussi sur d'autres éléments de négociation budgétaire solides tels que les indicateurs d'évaluation de performance, qui permettent l'obtention d'un bilan d'activité pertinent et objectif, et, bien évidemment, une meilleure gestion de l'argent public. ©

#### SOURCES CONSULTÉES

---

- Arot, Dominique. 2001. Les moyens des bibliothèques françaises: un bilan nuancé. *Bulletin des bibliothèques de France* n° 6: 35-44.
- Arot, Dominique et Sylvie Fayet. 1994. Les budgets des bibliothèques publiques: du désir à la réalité. *Bulletin des bibliothèques de France* n° 3: 20-29.

- Beaunez, Roger. 1985. Politiques culturelles et municipalités. Paris: Éditions ouvrières. 260 p.
- Benhamou, F. et René Seve. 1997. Statut et financement du secteur culturel: un état des débats. *Archives de philosophie du droit* vol. 41: 395-404.
- Bertrand, Anne-Marie. 2002. *Les bibliothèques municipales: enjeux culturels, sociaux, politiques*. 2<sup>e</sup> édition. Paris: Cercle de la librairie. 147 p.
- . 1999. *Les Villes et leurs bibliothèques: légitimer et décider, 1945-1985*. Paris: Cercle de la librairie. 324 p.
- . 1994. *Les Bibliothèques municipales: acteurs et enjeux*. Paris: Cercle de la librairie. 158 p.
- Black, David. 1987. Le rôle des pouvoirs publics dans le financement des activités culturelles et l'expérience canadienne des études d'évaluation. In *Économie et Culture: culture et devenir et volonté publique*. Paris: La Documentation française, 197-202.
- Calenge, Bertrand. 1996. *Les Petites Bibliothèques publiques*. Paris: Cercle de la librairie. 285 p.
- Cardona, Janine et Chantal Lacroix. 2002. *Statistiques de la culture: chiffres clés 2001*. Paris: La Documentation française. 182 p.
- Poirrier, Philippe. 1998. *Histoire des politiques culturelles de la France contemporaine*. Paris: Bibliest. 126 p.
- Saez, Guy. 1994. De la démocratisation à la gestion; l'évolution des politiques culturelles. In *Équipements culturels territoriaux: projets et modes de gestion*. Paris: La Documentation française, 21-29.
- . 1993. Vers la fin de l'État culturel? *Revue française d'administration publique* n° 65: 63-72.
- Saez, Guy et Jacques Perrat (dir.). 1996. *Institution et vie culturelle: les notices*. Paris: La Documentation française. 151 p.
- Tarin, Laurence. 1998. Des lecteurs aux élus. *Bulletin de l'Association des bibliothécaires français* n° 179: 57.